

**Délibération du Conseil d'administration
du Centre Communal d'Action Sociale
de LAURIS 84360**

Séance du 10.02.2025 - Extrait N°DC2025021001

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lauris, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEBBAH Didier, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation :

21.01.2025

Présents : SEBBAH Didier, BEAUREPAIRE Frédérique, COMBE Christian, DESCALIS SABRAN Christine, LANDRIEU Nathalie, LION Christine, ROSTY-DUPRE Claire, SATORY Martine, VIGNUALES Francine, VITTEAU Martial

Pouvoir : ROUSSET André à LION Christine, MAURIN Mireille à SEBBAH Didier, RIBERI Gisèle à VIGNUALES Francine

La séance continuant :

Objet : Prix du plateau repas à compter du 01/04/2025

Monsieur le Vice-Président rappelle que la convention du portage des repas à domicile prévoit la révision du prix du plateau repas chaque année.

Compte tenu de l'augmentation maîtrisée (3%) pratiquée par la maison de retraite « Les Amandines » à compter du 01 janvier 2025 et portant le prix d'achat à 10.45€ TTC, ; compte tenu du prix de vente par le CCAS à 10€ depuis le 01 janvier 2022, Monsieur le Vice-Président propose d'augmenter le prix de vente des plateaux repas.

- Prix de vente des plateaux repas au 1^{er} janvier 2024 : 10€
- Prix de vente des plateaux repas au 1^{er} avril 2025 : 10.20€

Monsieur le Président demande au conseil d'administration de délibérer.

Le Conseil d'administration :

Monsieur le Vice-Président entendu, délibère et décide :

- D'augmenter le prix de vente des plateaux repas.
- Le prix du repas à compter du 01 avril 2025 est donc fixé à 10,20€

Ainsi fait et délibéré en séance le 10 février 2025.

Le Président, André ROUSSET



**Délibération du Conseil d'administration
du Centre Communal d'Action Sociale
de LAURIS 84360**

Séance du 10.02.2025 - Extrait N°DC2025021002

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lauris, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEBBAH Didier, Vice-Président.

Date de la convocation :

21.01.2025

Présents : SEBBAH Didier, BEAUREPAIRE Frédérique, COMBE Christian, DESCALIS SABRAN Christine, LANDRIEU Nathalie, LION Christine, ROSTY-DUPRE Claire, SATORY Martine, VIGNUALES Francine, VITTEAU Martial

Pouvoir : ROUSSET André à LION Christine, MAURIN Mireille à SEBBAH Didier, RIBERI Gisèle à VIGNUALES Francine

La séance continuant :

Objet : Prise en charge des frais supplémentaires liés au séjour organisé par le CCAS en partenariat avec l'ANCV, dans le cadre du programme « Séniors en Vacances 2025 ».

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil d'administration que dans le cadre du Programme « Séniors en vacances 2025 » le CCAS, en partenariat avec l'ANCV, va organiser un séjour sur le mois de septembre ou d'octobre 2025.

Mr le Vice-Président propose la prise en charge, pour chaque participant des frais suivants liés au séjour :

- Assurance Annulation (3.8% du montant total du séjour)
- Taxe de séjour (8,05€ par personne pour 7 nuits)

Monsieur le Vice-Président demande au conseil d'administration de délibérer à cet effet,

La Conseil d'administration :

Monsieur le Vice-Président entendu, délibère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge des frais liés à l'assurance multirisques et à la taxe de séjour pour chaque participant.
- **DIT** que cette somme sera versée directement au **centre de vacances retenu** pour le séjour. Les fonds seront prélevés à l'article 6562 « Aide Financière » du budget 2025 du CCAS.

Ainsi fait et délibéré en séance le 10 février 2025

Le Président, André ROUSSET



**Délibération du Conseil d'administration
du Centre Communal d'Action Sociale
de LAURIS 84360**

Séance du 10.02.2025 - Extrait N°DC2025021003

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lauris, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEBBAH Didier, Vice-Président.

Date de la convocation :

21.01.2025

Présents : SEBBAH Didier, BEAUREPAIRE Frédérique, COMBE Christian, DESCALIS SABRAN Christine, LANDRIEU Nathalie, LION Christine, ROSTY-DUPRE Claire, SATORY Martine, VIGNUALES Francine, VITTEAU Martial

Pouvoir : ROUSSET André LION Christine, MAURIN Mireille à SEBBAH Didier, RIBERI Gisèle à VIGNUALES Francine

La séance continuant :

Objet : Prise en charge des frais supplémentaires liés au séjour organisé par le CCAS en partenariat avec l'ANCV, dans le cadre du programme « Séniors en Vacances 2025 ».

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil d'administration que dans le cadre du Programme « Séniors en vacances 2025 » le CCAS, en partenariat avec l'ANCV, va organiser un séjour sur le mois de septembre ou d'octobre 2025.

Mr le Vice-Président propose la prise en charge, pour chaque participant des frais suivants liés au séjour :

- **Le transport en autocar (aller et retour) sur le lieu de villégiature**

Monsieur le Vice-Président demande au conseil d'administration de délibérer à cet effet,

Le Conseil d'administration :

Monsieur le Vice-Président entendu, délibère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge des frais liés au transport en autocar.
- **DIT** que cette somme sera versée directement au prestataire retenu. Les fonds seront prélevés à l'article 6562 « Aide Financière » du budget 2025 du CCAS.

Ainsi fait et délibéré en séance le 10 février 2025

Le Président, André ROUSSET

